

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2022 048

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE FOUGUEYROLLES sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 19 avril 2022

<u>Présents:</u> Cyril SEILLEN, Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs: Michel FRICHOU par Sylvie CROSSOIR, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Jean-Luc FAVRETTO

Membres en exercice: 32 Présents: 29 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: TARIFS ALSH A COMPTER DU 7 JUILLET 2022

Monsieur le Président informe que les tarifs actuels des ALSH ont été fixés en 2011 par l'Amicale Laïque de Saint Antoine de Breuilh qui avait la gestion des ALSH, pour donner suite à la demande de la CAF de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Ces tarifs ont été revus en 2016 puis repris lors de la reprise de gestion par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019.

Il indique que les changements concernent principalement la tranche la plus haute qui va ainsi être répartie en plusieurs tranches.

Monsieur le Président rappelle les tarifs actuels :

Tranches	Quotient Familial	Journée	Demi-journée Sans Repas
		Ou Demi-journée avec repas	
1	Entre 0 et 622 *	8,20 € *	5,20 € *
2	Entre 623 et 780	7,20 €	4,30 €
3	Entre 781 et 850	7,60 €	4,70 €
4	Entre 851 et 1000	8,00 €	5,10 €
5	Entre 1001 et 1200	8.20 €	5,20 €
6	Entre 1201 et 1350	8.50 €	5,40 €
7	Entre 1351 et 1500	8,90 €	5,70 €
8	Entre 1501 et 1650	9,20 €	5,80 €
9	Supérieur à 1651	9,60 €	5,90 €
10	Sans QF	12.52 €	7.36 €

^{* :} Réduction faite aux familles pour les allocataires de la CAF ou de la MSA UNIQUEMENT DE LA DORDOGNE, sur présentation de l'attestation du Quotient Familial.

Familles hors territoires de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson : Supplément de 2,50 € par jour SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 27/04/2022 ou par demi-journée.

024-200034197-20220426-DE_2022_048-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs suivants :

Tranches	Quotient Familial	Journée	Demi-journée Sans Repas
		Ou Demi-journée avec repas	
1	0 - 622*	8,20 € *	5,20 € *
2	623-850	7,20 €	4,30 €
3	851-1000	8,00 €	5,10 €
4	1001 - 1200	8,20 €	5,20 €
5	1201 - 1350	8,70 €	5,50 €
6	1351 - 1500	9,20 €	5,80 €
7	1501 - 1650	9,50 €	6,00€
8	1651 - 1800	9,90 €	6,20€
9	1801 - 2000	10,50 €	6,50 €
10	2000 - 2150	11,50 €	7,00 €
11	2151 et +	12,50 €	7,50 €
12	SANS QF	15,00 €	8,75 €

^{* :} Réduction faite aux familles pour les allocataires de la CAF ou de la MSA UNIQUEMENT DE LA DORDOGNE, sur présentation de l'attestation du Quotient Familial.

Familles hors territoires de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson : Supplément de 2,50 € par jour ou par demi-journée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président, Thierry BOIDÉ